

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance extraordinaire du 14 mai 2013, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 246-2013 décrétant l'augmentation du fonds de roulement

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quinzième (15^e) jour de mai deux mille treize (2013).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quinzième (15^e) jour de mai 2013, à chacun des endroits habituels.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 mai deux mille treize (2013).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière